

**Construction d'un magasin de produits frais et d'une boulangerie –  
Valserhône (01) –**

**Porteur de projet : SCI GFDI 213**

**Note acoustique**

## Prise en compte du classement sonore de la voie départementale

Le projet de construction d'un magasin **Grand Frais** est implanté à proximité de la **Route départementale 1084**, infrastructure classée au titre du classement sonore des voies routières.

Selon ce classement, la voie est identifiée **en catégorie 3**, ce qui implique la délimitation d'une **bande affectée par le bruit de 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure**, conformément aux dispositions de l'**arrêté du 30 mai 1996 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres**.

Le projet se situe partiellement au sein de cette bande. À ce titre, sa conception intègre plusieurs **mesures d'évitement et de réduction visant à limiter l'exposition au bruit routier des futurs usagers et des salariés du site**.

---

### Mesures d'évitement

La conception et l'implantation du projet ont été étudiées afin de **réduire l'exposition directe aux nuisances sonores générées par la circulation routière**.

À cet égard :

- Le bâtiment commercial est **implanté en retrait de l'axe routier**, permettant d'augmenter la distance entre la source de bruit et les espaces fréquentés par le public.
- Le projet comporte un **niveau de stationnement semi-enterré**, dont la configuration contribue à **limiter la transmission directe du bruit vers les espaces accessibles au public**.
- Les **accès principaux au bâtiment** sont orientés vers les espaces de stationnement et non directement vers l'infrastructure routière.

Ces dispositions d'implantation permettent de **réduire l'exposition directe au bruit lié au trafic de la voie départementale**.

---

### Mesures de réduction

La conception du bâtiment intègre également des dispositions visant à assurer un **niveau de confort acoustique satisfaisant pour les usagers et les salariés**.

Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Réalisation d'une **enveloppe de bâtiment présentant des performances d'isolation acoustique adaptées au contexte sonore** ;
- Mise en œuvre de **menuiseries extérieures présentant une isolation phonique renforcée** ;
- Implantation des **entrées d'air et systèmes de ventilation à l'opposé de la source sonore**, afin de préserver les performances de l'isolation de façade ;
- Traitement des **locaux de travail permanents (bureaux, locaux sociaux)** avec des matériaux améliorant l'acoustique (cloison et plafond isolé).

Ces dispositions constructives permettront de **garantir un niveau sonore intérieur compatible avec l'usage du bâtiment et les conditions normales d'exploitation d'un établissement recevant du public.**

---

### **Aménagements extérieurs**

Le projet prévoit également des **aménagements paysagers en limite de parcelle**, comprenant notamment des plantations et des dispositifs végétalisés.

Ces aménagements participent à **l'intégration paysagère du projet** et contribuent de manière complémentaire à **atténuer la perception du bruit routier.**

---

### **Conclusion**

Au regard :

- De l'implantation du bâtiment en retrait de la **Route départementale 1084**,
- De l'organisation fonctionnelle du projet,
- De la présence d'un **stationnement semi-enterré**,
- Et des **performances acoustiques prévues pour l'enveloppe du bâtiment**,

le projet prend en compte la situation au sein de la bande affectée par le bruit liée au classement sonore de la voie.

Les dispositions retenues permettent de **limiter l'exposition des usagers et des salariés aux nuisances sonores liées à la circulation routière**, assurant ainsi des conditions d'accueil et de travail satisfaisantes au sein du futur magasin **Grand Frais**.